

# ECH@ RESEAU

N° 53

Vendredi 29 janvier 2021

## ÉDITO

L'auriez-vous imaginé ? De nombreux dictateurs placent l'argent qu'ils ont volé à leur peuple dans des biens (bien mal acquis) situés dans les pays riches, notamment la France. Nombre de leurs concitoyens, vivant dans une misère imposée et/ou étant persécutés, s'enfuient et arrivent parfois jusque dans nos pays pour y demander asile. Après avoir obtenu ou pas le statut, ils/elles y sont souvent exploités, voire opprimés.

Quand un procès concernant ces « biens mal acquis » peuvent avoir lieu par miracle, et qu'il est gagné, autre miracle, et bien, la France, en l'occurrence, ne « peut pas restituer » l'argent volé aux peuples concernés. Devinez pourquoi ? Et bien, « parce que nous n'avons pas de loi l'autorisant » (!!!). Il fallait y penser ! Nous ne savions pas qu'il fallait une loi particulière pour être honnête ! Décidément, les dictatures, ça sert à tout. (Source : Transparency International, Sherpa, in Médiapart et Le Monde 2.12.20).

## INFOS NATIONALES & REGIONALES

**La loi de finances pour 2021**, prévoit la création de 1500 places en centre d'accueil et d'évaluation sociale (CAES) et 3000 en centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), ce qui les porterait à 46 632 en fin d'année. Pourtant, seule la moitié (51% fin 2020) des personnes en demande d'asile est hébergée dans des structures dédiées. Il manque donc au moins 30.000 places. Pour l'allocation demandeur d'asile (ADA), il est prévu 452,1 millions €, alors qu'en 2020, les dépenses réelles ont tourné autour de 500 millions.

Volontairement, l'Etat ne se donne donc pas les moyens de respecter la loi, puisque celle-ci oblige à offrir à ces personnes des conditions « dignes » en matière d'hébergement, d'alimentation et de soins notamment. Quand les associations attaquent ces manquements à la loi, le/la juge les déboutent au prétexte que « L'Etat fait ce qu'il peut, mais il n'a pas les moyens ». C'est malhonnête ! Nous pensions qu'en démocratie, il y avait séparation des pouvoirs, que la Justice disait le Droit, et que tout le monde, particulièrement l'Etat, devait respecter la loi. L'attention aux personnes en situation précaire, dont beaucoup de personnes étrangères, est un test de démocratie et d'humanité.

**Des élus en soutien à SOS Méditerranée.** Vingt-huit maires ou présidents de collectivités lancent un appel dans une tribune publiée sur franceinfo.fr jeudi 21 janvier pour soutenir SOS Méditerranée et pour "affirmer collectivement l'inconditionnalité du sauvetage en mer". La Méditerranée est "la route migratoire la plus meurtrière au monde", rappellent les signataires, parmi lesquels figurent la maire de Paris, Anne Hidalgo, les maires de Lyon (Grégory Doucet), Marseille (Benôit Payan), Lille (Martine Aubry), Bordeaux (Pierre Hurmic) ou Grenoble (Eric Piolle). A lire sur <https://click.ru/SwjPq>

**La situation dans le Briançonnais.** Marie-Danielle nous écrit de là-bas : il est à signaler un très grand changement dans la population qui arrive au refuge : beaucoup moins de jeunes hommes d'Afrique sub-saharienne, mais une très grande majorité d'Afghans et Iraniens, en famille, avec quelquefois des enfants très jeunes, voire des bébés de quelques semaines ou quelques mois, parfois nés dans les forêts... L'assistance de Médecins du Monde lors des maraudes dans la montagne devient encore plus indispensable, vu la fragilité de ceux qui traversent dans la neige. La répression s'accroît aussi, avec la multiplication des barrages, et des amendes infligées aux maraudeurs, sous prétexte de couvre-feu, d'absence de siège pour enfants ou d'ampoule grillée dans les feux d'éclairage...

Concernant le refuge, il faut s'adapter. Sont privilégiés, quand c'est possible, des hébergements de quelques jours chez des particuliers pour les familles avec jeunes enfants gardant l'hébergement au refuge (souvent bondé et bruyant) pour les adultes.

**Les 7 de Briançon.** Après plus de deux ans d'attente, ils devraient être jugés en appel le 27 mai à Grenoble, la même cour d'appel qui a relaxé Génération Identitaire voilà quelques semaines. (Cf. <https://is.gd/63WrCk>)

**Aide médicale de l'État : du changement dans les conditions d'accès et les droits.** La loi a modifié la prise en charge des étrangers en situation irrégulière. Les conditions d'attribution de l'aide médicale de l'Etat (AME) et les démarches pour la demander ont changé : le demandeur doit résider en France depuis au moins 3 mois à partir de l'expiration du visa ou du titre de séjour. Il doit déposer sa demande à partir d'un nouveau formulaire directement à l'accueil d'un organisme d'assurance maladie. Les délais de prises en charge de certains soins et traitements évoluent également. A lire sur <https://click.ru/Swjtc>

**Lutter contre les amalgames et la désinformation visant les personnes étrangères.** Depuis quelques mois, le phénomène s'est encore intensifié ; afin de lutter contre les stigmatisations visant injustement les personnes étrangères, La Cimade publie un document visant à rétablir les faits. Un document pédagogique à télécharger sur <https://cutt.ly/Sj1BnOM>

## ACTIONS & SOLIDARITÉS À MARSEILLE

**Les petites cabanes de la Porte d'Aix à Marseille.** Une dizaine de personnes exilées, plus ou moins abandonnées par les services de l'Etat, se sont construites des « petites cabanes » à la porte d'Aix, derrière le chantier Euromed, pas loin de l'école de Management. Deux arrêtés de la mairie ont été affichés sur le lieu, mais ils ne concernent que le chantier et la circulation. Les habitants ont pensé qu'une expulsion était en cours. Un appel à une présence vigilante et solidaire sur place a été lancé pour être à leurs côtés avec l'association « Coup de pouce migrants ».

Consultée, la Préfecture affirme qu'elle n'a donné aucun ordre d'expulsion. Il est possible qu'Euromed ait affiché ces papiers pour faire peur et inciter à partir. Mais, vu les forces de Police qui sont déployées régulièrement dès qu'il y a une avancée des travaux, on peut tout de même craindre une expulsion. L'enjeu serait bien sûr de les mettre réellement à l'abri.

**La cité du Petit Séminaire** dans le 13e arrondissement de Marseille abritait un squat de personnes exilées évacuées dans la précipitation en novembre dernier. Elles sont, depuis, logées dans des hôtels du 115 dans des conditions parfois/souvent insalubres : punaises de lit, coupures d'électricité, absence de cuisine, sur-occupation... Elles demandent aux autorités une meilleure prise en charge et surtout une visibilité sur la durée de leur hébergement actuel qui pourrait cesser dès la fin janvier. Collectifs et associations ont organisé jeudi 28 janvier un rassemblement de soutien devant la préfecture qui leur a promis que pour le moment, ces personnes resteraient à l'hôtel. Leur communiqué est à lire sur <https://clck.ru/SyEqn>

**L'accueil « Saint-Joseph » du Secours Catholique** est un lieu convivial ouvert à tous dans le 8e arrondissement de Marseille. Il propose un accompagnement solidaire des familles et des personnes âgées isolées, l'apprentissage du français et du soutien scolaire. Le jeudi matin, des consultations médicales bénévoles sont proposées aux personnes sans couverture sociale ainsi qu'un petit déjeuner. Pour les personnes sans assurance maladie, il est possible d'avoir un rdv médical gratuit tous les jeudi entre 8h30 et 11h au Point Santé Saint Joseph, 3 boulevard Latil, 13008 Marseille. tel : 0491806967. Aucun justificatif ni document demandé. Il est également possible de prendre une douche sur place + café + petit déjeuner. A lire sur <https://is.gd/0Lhpca>

## AGENDA

**Samedi 30 janvier : Assemblée Générale du Réseau Hospitalité**, pour poursuivre la rédaction des nouveaux statuts de l'association, au Centre Social Velten, 16 rue Bernard Dubois, 13001 Marseille, de 10h00 à 12h30, en présentiel et en viséoconférence.

**Mercredi 3 février** : Permanence RESF (accueil jeunes majeurs et familles sans papiers), de 15h à 17h, à la MMDH (34 cours Julien 13006 Marseille).

**Mercredi 3 février** : permanence juridique pour les usagers de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile, à 15h00, dans les locaux de *Mille Bâbords*, 61 rue Consolat, Marseille 13001.

**Jeudi 11 février : 8ème rencontre de l'hébergement solidaire**, au Théâtre de l'Œuvre, 1 rue Mission de France, Marseille 13001, à partir de 18h00. Thème central : « *État des lieux de l'accueil à Marseille* ».

## LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 23 et le 29 janvier, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé 5 demandes d'hébergement concernant une jeune mère avec deux jumeaux, un couple avec une fillette de 7 ans et 3 jeunes hommes.

*Comme vous le constatez chaque semaine, les besoins sont grands ! Bien d'autres associations et collectifs reçoivent également des demandes, celles-ci s'additionnant. Si vous pensez pouvoir héberger, écrivez-nous ( [contact@reseauhospitalite.org](mailto:contact@reseauhospitalite.org) ) pour vous inscrire sur la liste des hébergeurs solidaires afin de recevoir les appels qui nous sont faits ; ensuite, vous choisirez lorsque cela vous conviendra.*